

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1850

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

453 145 997 RCS Lyon.

HEXO.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 1000.00 EUR.

Adresse : Rue Du Chapoly, 69290 Saint-Genis-les-Ollières.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : TEXTE AU BODACC - PROJET DE FUSION SIMPLIFIÉE Il a été établi en date du 4 mai 2026 un projet de fusion, conformément aux articles L. 236-1 et suivants et L. 236-11 du Code de commerce, entre : - HEXO, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis Rue du Chapoly, 69290 Saint-Genis-les-Ollières, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 453 145 997, représentée par la société HUTTOPIA SA (424 562 890 RCS Lyon), elle-même représentée par Monsieur Stéphane DUC, agissant en tant que Président du Directoire (ci-après désignée la " Société absorbante "), Et : - HUTTOPIA STOCKAGE ET RECYCLERIE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €, dont le siège social est sis Rue du Chapoly, 69290 Saint-Genis-les-Ollières, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 881 916 738, représentée par la société HUTTOPIA SA (424 562 890 RCS Lyon), elle-même représentée par Monsieur Stéphane DUC, agissant en tant que Président du Directoire (ci-après désignée la " Société absorbée "). La Société absorbée apporte à la Société absorbante, qui accepte, l'intégralité de son actif et de son passif, sans exception ni réserve, dans le cadre d'une transmission universelle de patrimoine, conformément aux dispositions de l'article L. 236-3 du Code de commerce. Les éléments transmis sont évalués à leur valeur nette comptable telle qu'elle ressort des comptes arrêtés au 30 septembre 2025 de la Société absorbée et ventilés comme suit : ? L'actif apporté est d'un montant de 545 654,64 euros ; ? Le passif transmis est de 632 483,86 euros. La valeur nette comptable de la Société absorbée ressort ainsi à - 86 829,22 euros. La société HUTTOPIA détenant en permanence la totalité des titres représentant le capital de la Société absorbée et de la Société absorbante, l'opération est soumise au régime de la fusion simplifiée prévu par l'article L. 236-11 du Code de commerce. Compte tenu du régime simplifié applicable, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la Société absorbante, aucun rapport d'échange n'étant fixé et aucune soulte n'étant prévue. Le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Lyon le 4 mai 2026, pour chacune des sociétés participantes, en vue de son annexion au registre du commerce et des sociétés et au registre national des entreprises, conformément aux articles L. 236-6 et R. 236-2 du Code de commerce. Le présent avis est publié au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) par chacune des sociétés participantes. Pour avis : La société HEXO, représentée par la société HUTTOPIA, elle-même représentée par

Monsieur Stéphane DUC La société HUTTOPIA STOCKAGE ET RECYCLERIE, représentée par la société HUTTOPIA, elle-même représentée par Monsieur Stéphane DUC..

